



Association Française pour le développement de la recherche en travail social

Pour une définition de

LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

PRÉAMBULE

Ce texte a l'ambition de proposer une définition partagée de la recherche en travail social (RETS) qui permet de situer la singularité de l'Affuts fondée, il y a maintenant 25 années, en vue de promouvoir la légitimité d'un champ de pratiques sociales et professionnelles comme un champ de recherche. De nombreuses définitions ont en effet jalonné les écrits multiples de ses membres sans jamais faire l'objet d'une formalisation faisant consensus.

La préparation du Vème séminaire d'épistémologie d'Affuts intitulé "*Les recherches en travail social : des connaissances comme finalité ou comme moyen ?*"¹, a conduit à mettre sur pied un comité scientifique qui a du coup été mobilisé pour élaborer une proposition de définition susceptible d'être partagée au sein de l'Affuts.

Un parti pris a présidé au groupe de travail, celui de privilégier une approche générique de la recherche en travail social, couvrant de ce fait une diversité de pratiques et de débats théoriques², ne retenant que les principes clés qui nous semblent fonder la recherche en travail social. De ce point de vue, il a veillé à reprendre les tentatives récentes de définition de la recherche en travail social tout en écartant tout ce qui pouvait relever d'options à caractère normatif.

Par ailleurs, il s'agissait de bien donner à voir le champ circonscrit de la recherche en travail social qui se définit ici d'abord par son ancrage dans le champ du travail social (selon la définition élargie du Haut Conseil en Travail Social qui a présidé à l'écriture de la définition du décret de 2017 sur le travail social, reprise dans notre texte). Ce champ relatif à la recherche est indissociablement saisi par les **auteurs** (l'ensemble des différents acteurs du champ du travail social) **et les productions ayant pour objet les problématiques relatives au champ du travail social** (produites dans le cadre des formations ou en dehors).

Le texte que nous présentons a été amendé puis validé par le Conseil d'Administration : il est la définition que l'AFFUTS retient sous le vocable de recherche en travail social (RETS).

Juin 2018

¹ Parution des actes du séminaire dans la revue FORUM, N° hors série, Septembre 2017.

² En termes de variantes méthodologiques et d'ancrages théoriques de type pragmatiste, herméneutique, critique...

DEFINITION DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La recherche en travail social regroupe une diversité de formes et pratiques de recherche ayant pour point commun de réunir les acteurs du champ du travail social mobilisés comme chercheurs sur des problématiques relatives à ce champ.

Elle poursuit une double finalité indissociable : production de connaissances et savoirs selon des critères de validation scientifique et transformation sociale du champ du travail social dont au premier plan les acteurs impliqués dans la recherche.

Affuts est engagée depuis sa création dans le développement d'une recherche en travail social adoptant une démarche interdisciplinaire, participative (avec les acteurs du champ mais également avec les personnes accompagnées), combinant les savoirs scientifiques avec les savoirs d'expérience des acteurs du champ et l'expertise propre aux personnes accompagnées, visant sa reconnaissance comme discipline.

I – LE CHAMP DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

1.1 - Le champ et les acteurs du travail social

La recherche en travail social émane des acteurs du champ relatif au travail social.

Le Travail Social est **un champ de pratiques sociales³ institutionnalisés dans sa finalité et ses moyens.**

Dans sa finalité il vise à agir auprès d'Autrui en vue de répondre aux situations (individuelles, collectives ou environnementales) relevant de problématiques sociales.

Les moyens déployés sont à la fois politiques (politiques publiques et politiques sociales), économiques (financements des pouvoirs publics pour l'essentiel des actions), et sociaux (engagement de secteurs professionnels, de bénévoles et militants, et d'"usagers"). L'action sociale est à la fois instituée (lois, administrations, professions et fonctions, modalités d'intervention sociale, ...) et instituante (émergence de nouvelles problématiques sociales ; nouvelles fonctions et nouveaux métiers ; mobilisation ou implication des acteurs, des bénévoles, des militants, des populations, ...).

Dans ce champ de pratiques sociales, l'intervention sociale est conduite pour l'essentiel par les professions sociales (travailleurs sociaux) dont les qualifications visent l'intervention directe et/ou l'encadrement des actions auprès des populations. Le développement de la complexité et de la

³ « Le travail social vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté. Dans un but d'émancipation, d'accès à l'autonomie, de protection et de participation des personnes, le travail social contribue à promouvoir, par des approches individuelles et collectives, le changement social, le développement social et la cohésion de la société. Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. A cette fin, le travail social regroupe un ensemble de pratiques professionnelles qui s'inscrit dans un champ pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Il s'appuie sur des principes éthiques et déontologiques, sur des savoirs universitaires en sciences sociales et humaines, sur les savoirs pratiques et théoriques des professionnels du travail social et les savoirs issus de l'expérience des personnes bénéficiant d'un accompagnement social, celles-ci étant associées à la construction des réponses à leurs besoins. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière. Le travail social s'exerce dans le cadre des principes de solidarité, de justice sociale et prend en considération la diversité des personnes bénéficiant d'un accompagnement social ».

Article du D.142-1 du code de l'action sociale et des familles Décret N°2017-877 du 6 mai 2017.

multiplicité des problématiques sociales se traduit par une extension du champ. Il mobilise un grand nombre d'intervenants sociaux (professionnels du travail social, intervenants qualifiés ou non, bénévoles), qui s'inscrivent par leur activité pratique et leur appartenance au champ institué du travail social. Ceux qui occupent dans le champ du travail social les fonctions d'encadrement, de formation, d'expertise et conseil, de recherche sont également considérés comme acteurs du champ du travail social.

1.2- Les acteurs / auteurs de la recherche en travail social

La recherche en travail social se définit d'abord par son ancrage dans le champ du travail social. Dans ce champ, selon des modalités différentes, de nombreux acteurs ont engagé et engagé des recherches dont le corpus constitue la recherche en travail social.

La recherche en travail social se distingue par sa finalité, son objet et ses formes sociales.

II – FINALITÉS DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La recherche en travail social est à double finalité :

- *Une finalité épistémique* : elle vise à produire et formaliser des connaissances et des savoirs relevant de plusieurs registres : savoirs sur le monde social, savoirs compréhensifs et/ou pragmatiques des professionnels et des usagers, savoirs procéduraux ou savoirs éthiques.
- *Une finalité transformatrice* : elle vise la transformation des dispositifs, des pratiques et des acteurs engagés et concernés par leur recherche, ainsi que la professionnalisation des acteurs.

III - L'OBJET DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La recherche en travail social a pour objet les questions qui émanent de l'action engagée dans le champ du travail social en général, des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux et intervenants en particulier. Questions portées principalement par l'expérience des acteurs eux-mêmes du champ du travail social, mais également questions posées par son environnement (ministères, élus, organismes, associations, établissements et services, population,...). La recherche peut porter aussi bien sur les pratiques des acteurs que sur leurs propres pratiques d'acteurs engagés dans une recherche, les acteurs étant aussi bien les professionnels que les bénévoles ou les personnes concernées dont l'expérience et l'expertise de l'action sociale et du travail social constituent une ressource.

IV – LES FORMES SOCIALES DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La recherche en travail social recouvre des formes différentes selon s'il s'agit :

- d'une recherche singulière dont l'acteur est l'auteur à part entière de sa recherche engagée, c'est-à-dire un **acteur / auteur** de sa recherche (c'est le cas pour l'essentiel dans les dispositifs de formation et d'apprentissage⁴);

⁴ Il s'agit pour l'essentiel des travailleurs sociaux (et/ou acteurs sociaux) dont l'objet de recherche appartient au champ du travail social, validé explicitement par des critères scientifiques. Dans ce cadre nous retenons les productions de recherche ayant obtenu l'obtention de thèse doctorale, Master recherche, de certains Masters professionnels, Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS), Diplôme Supérieur en Travail Social (DSTS), Diplôme des Hautes Études des Pratiques Sociales (DHEPS), Master « recherche en travail social » porté par la Chaire de travail social et de l'intervention sociale du Cnam (Master sciences humaines et sociales, mention « Intervention et développement social », parcours « recherche en travail social »)...

- de recherche participative relevant :
 - de la recherche d'un collectif d'acteurs (recherche intervention, recherche formation, recherche commanditée);
 - d'une recherche collaborative (pilotée par des chercheur(s) désigné(s) comme tels⁵ qui mobilisent des professionnels comme enquêteurs sans que ceux-ci soient positionnés comme chercheurs et se vivent comme tels)
 - d'une recherche coopérative (les professionnels et/ou "usagers" sont associés comme co-chercheurs, dans une logique de co-production de savoirs ou de "croisements de savoirs").⁶

La recherche en travail social revêt des modalités différentes en fonction des quatre formes sociales précédentes et de la place qu'occupe le chercheur vis-à-vis des acteurs propres au contexte de la recherche⁷, et réciproquement des acteurs vis-à-vis du dispositif de recherche.

V – PERSPECTIVES DE LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL

La recherche en travail social obéit aux critères de validation de la recherche scientifique dans sa démarche de production de connaissances et de savoirs prenant en compte celles et ceux des professionnels et des personnes concernées.

Elle s'inscrit dans les différents lieux institutionnels de la communauté scientifique.

Elle est de fait aujourd'hui mono, pluri, inter ou trans-disciplinaire. Mais elle s'inscrit dans la dynamique ouverte par l'avis du jury de la conférence de consensus à Paris de juin 2013⁸ qui reconnaît la recherche en travail social comme un champ à part entière "interdisciplinaire" susceptible d'être reconnu comme discipline.

En référence à la discipline du travail social au niveau international, Affuts œuvre pour que la recherche en travail social participe de la construction de sciences du travail social/intervention sociale et d'une communauté scientifique et professionnelle correspondante.



AFFUTS

⁵ Chercheurs de métier, des personnes sous contrat doctoral,...

⁶ Nous avons fait le choix de ne pas faire référence aux différentes formulations de la pratique de recherche (recherche-action, ...) pour éviter des débats sans fin à ce sujet... en ne restant que sur les formes sociales.

⁷ Combinaison assumée et tenue au départ ou combinaison en termes d'évolution au cours du processus de recherche.

⁸ Marcel Jaeger (coordination). *Conférence de consensus: Le travail social et la recherche*. Paris, Edition Dunod, 2014, 336 p.